

Lettres genevoises : IV

Autor(en): **Roydor, Jean-Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **24 (1886)**

Heft 16

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-189217>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes : — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES

du Canton 15 c. } la ligne ou
 de la Suisse 20 c. } son espace.
 de l'Etranger 25 c. }

Lausanne, le 17 avril 1886.

Les ouvriers qui ont travaillé cette semaine à quelques réparations au clocher de St-François, ont trouvé dans le pommeau de la flèche, un étui renfermant un manuscrit sur parchemin, qu'on a bien voulu nous communiquer et dont voici le contenu. Nous copions textuellement, en rétablissant, entre parenthèse, quelques noms propres dont l'orthographe est le plus maltraitée :

« Nous soussignés déclarons ! au nom du Dieu vivant Eternel, et Vrai, ainsi qu'au Nom de Notre Seigneur Jésus-Christ notre Rédempteur, et le Saint Esprit... Avoir Par ordre de la Municipalité de la Commune de Lausanne, dont les noms son cy après Nommés, avec l'approbation des coopropriétaires de ditte Commune : Et confirmé par nos chers Gouvernants du Petit Conseil du Canton de Vaud... La présente Eglise a été nommée de toute Eternité Saint François.

Noms des membres qui forment la Municipalité de la Commune de Lausanne.

1° Monsieur le Syndic Holard, Monsieur Roquinrol (Roqueirol), id Bessière Père, Duguet Blanc (Du Gué), Aboin (Auboin) ex Bourcier, Chapuis, Fevot, nottaire, Tettus (Testuz) Juge de District, Fiaux maisonneur, Boest (Bouet), Secretant assureur de la Justice de Paix, Rouge-Oudy, Carrard L'Ahape (La Harpe), Porta ex Haut forrestier, Pelix Connod (Pellis), Desruvine, Panchaud Grefier de la Justice de Paix, Joseph Chappuis, Pahud, secretaire : et François de Lisle Piqueur de ditte Commune.

Maitre Samuel Wuelscheleger de la Commune de Zofingue au Canton de Berne, maitre ferblantier à Lausanne, à l'aide des Couvreur de dites Villes, les soussignés Jean Louis Porchet de la Commune de Corsele le Jurat, Bénédic Forny de la Commune de Toune au Canton de Berne. Ont cru devoir vu la non Connaissance qui faisait connaître l'Etablissement a ditte flèche, a la Boite qui devait renfermer son milleissime, placer ici ! la mémoration de la datte, ainsi que la dégradation que la Grêle, à Occasionné a ditte Eglise le 14^{eme} Aoust 1807. Comme aussi celui qui était moins considérable que la dite flèche a éprouvé par l'Effet du Tonnaire 18 années au par avant.

Les Exposant maitres ont crut devoirs Instruire, à ceux qui les suivront, des faits précédents, ainsi que de ceux actuels, fournissant au Lecteurs, le

prix des denrées, à Lausanne à présente datte. Comme ! le quarteron du froment vingt-deux batz, le mechtel 18, l'Avene 6, Viande Bœuf, ou Vache 2 batz $\frac{1}{2}$, mouton gras 2 batz $\frac{1}{2}$, Vaux gras 2 batz, le sel un batz et le vin 2 batz $\frac{1}{2}$.

Jean Marc Rolland Redacteur.

Assurant que sur toutes les Terres qui sont Inflorees actuellement de tous Genres, Comme Graines, et Vignes, qui comprennent tout le Canton de Vaud, Indépendant, Comme il était avant l'An 1798. Nous avons eü pour Protecteur, Napoléons premiers Empereur du Grand Empire Français, lequel a soubmis toutes les Nations, sauf l'Engleterre à ce Jours. Pour foi nous nous sommes signés ce Jourd'hui, le 13^{eme} Juillet 1808.

Samuel Wullschleger, ferblantier, Jean Louis Porchet, jan david benedict Forney, Jean Louis Herminjard, ferblantier, de Vevey, Samuel Raymond, P. G. Matthey, huissier de la Justice de paix, témoins. »

Il ne valait vraiment pas la peine d'aller si haut pour transmettre à la postérité un pareil galimatias.

Néanmoins, ce parchemin a été renfermé dans un étui neuf et remis dans le pommeau de la flèche, après y avoir ajouté la liste des membres de l'administration communale actuelle et le prix des principales denrées.

Lettres genevoises.

IV

Genève, le 5 avril 1886.

Nous sommes au printemps de 1884 ; le lit du Rhône presque à sec fourmille d'ouvriers. Il y en a davantage encore, cachés dans les entrailles de la terre, activement occupés aux travaux du grand égout. Je viens d'être nommé — ainsi que plusieurs autres de mes honorables concitoyens — « Inspecteur honoraire des travaux », sans appointements ni garantie du gouvernement. Mon goût prononcé pour les études ethnographiques me pousse plus spécialement à l'observation des types divers et si tranchés qu'on discerne au milieu de ces milliers d'ouvriers accourus des cinq parties du monde : Voici le blond Germain, lourd mais solide, à côté de l'Italien, vif, alerte et sobre ; puis vient l'Anglais, aux cheveux roux, de forte encolure et aux machoires plus puissantes encore ; n'allez pas lui marcher sur les pieds à ce sujet de S. M. Britannique, il

pourrait vous en cuire ! Plus loin, le noir Africain, aux lèvres épaisses, aux cheveux crépus. Voici les Malais, au teint cuivré, lestes, souples et plus secs qu'un tas de *betues* ⁽¹⁾ ; on les a engagés* comme plongeurs pour les scaphandres, ce qui est leur spécialité. Puis des Chinois, aux longues tresses, race enfantine et douce, prêtant à rire, avec leurs yeux en chanfrein et leur peau tannée à la *greube* ⁽²⁾, produisant peu, mais vivant de riz et de pépins de courge et se contentant d'un très modique salaire ; *par exemple*, je n'ai pas compris pourquoi on les appelait des *colis* ; en définitive, c'est des hommes aussi bien que nous autres Européens *que* nous blaguons tant ! Voici, enfin, deux Maoris de la Nouvelle-Zélande, aux allures simiennes, les mêmes, dit-on, qui servirent de type à notre illustre professeur, M. Carl Vogt, pour sa fameuse thèse que l'humanité tout entière, — y compris les recteurs d'université, — dérive, par degrés plus ou moins successifs, de l'honorable confrérie des quadrumanes.

Les travaux, bien dirigés, avançaient donc avec rapidité, au grand contentement du public. Tout-à-coup circule une rumeur sinistre ; le typhus est dans nos murs ! Hélas ! ce n'était que trop vrai : la mort moissonnait parmi nous, frappant de préférence les jeunes et les forts. Les « croque-morts » étaient sur les dents et menaçaient déjà de se mettre en grève, comme il arrive toutes les fois que l'ouvrage *donne fort*. — Avec la fatale épidémie, la polémique au sujet de nos eaux reprit de plus belle. On pétitionnait à tort et à travers, chacun avait son projet ; on voulait faire venir à grands frais des eaux du Jura, et que sais-je encore ? Les autorités et les journaux avaient beau chercher à rassurer le public, rien n'y faisait. On ne buvait plus que des eaux filtrées ou minérales, Evian, Montreux, St-Galmier, etc., à la grande satisfaction des marchands.

Il y avait alors certain magistrat encore jeune, vif, alerte et toujours courant, que j'avais surnommé par devers moi et pour mon usage personnel, « Inspecteur général des pavés ». Or, un jour du mois de mars, vers les six heures du matin, le dit « Inspecteur » ayant donné son coup d'œil aux travaux de l'égout sur le quai, s'achemina vers le Jardin anglais, tout en lisant son « Journal », qui avait une liste de morts à n'en pas finir. Il faisait une belle matinée de printemps ; le jardin commençait à fleurir, et on aspirait à pleins poumons ces saines odeurs printanières qui sortent de terre. Notre « Inspecteur », accoudé sur la balustrade faisant face au lac, regardait machinalement couler l'eau, lorsque deux de ses cinq sens se trouvèrent tout-à-coup désagréablement frappés : à quelques encablures, surgissaient des corps d'aspect, de formes et de couleurs étranges. Mollement bercés par la brise légère, ils flottaient à la dérive et en colonnes serrées — formation de combat — doucement entraînés par le courant du Rhône bleu. « Qu'est-ce que ces » machins-là ? se dit notre Inspecteur ; tiens, mais » je connais ce parfum ! Sapristi, je ne suis malheu-

» reusement ni ingénieur, ni médecin, pas même » chimiste, mais quelquefois pêcheur, à mes heures » perdues. Or, onques ne vis semblables poissons » nager en ondes pures ! je veux en avoir le cœur » net ». — Sitôt dit, sitôt fait : il s'en fut quérir une bouteille qu'il remplit du perfide liquide et courut chez un pharmacien de ses amis, habile chimiste, qui en analysa séance tenante le contenu. Grands dieux ! quelle collection de microbes, de matières en suspension et autres ingrédients ; c'était un vrai bouquet de fleurs !

Sans perdre un instant, il fit part à ses collègues de sa précieuse découverte, et c'est ainsi que fut décrétée la prolongation du grand égout jusqu'à l'embouchure du *Nant de Jargonnant*, afin de capter ce ruisseau peu catholique. Par mesure de précaution et en attendant le résultat de ce travail dont l'exécution prendrait au moins une année, on décida, en outre, de prolonger la prise d'eau de la machine par dessous le pont des Bergues, celui du Mont-Blanc et le *goléron* jusqu'en plein lac.

(La fin prochainement.)

Entre amis. — Les petits soupers.

L'autre jour, quelques amis se donnaient rendez-vous chez l'un d'eux, à Vevey.

— Eh bien, je vous attends dimanche, dit ce dernier, vous viendrez manger ma soupe, là, sans façon, « à la bonne franquette » : mon diner de tous les jours ; c'est bien entendu.

— Bien entendu, autrement nous n'accepterions pas.

Ceci amena tout naturellement la conversation générale sur les bonnes habitudes d'autrefois, où l'on s'invitait sans dérangement pour celui qui recevait, sans gêne pour celui qui était reçu. Chacun reconnaît qu'aujourd'hui ce n'est plus ça, et qu'on ne sait pas faire la moindre invitation sans « mettre tout par les écuelles. » On vous dit : « C'est sans cérémonie, nous ne » mettrons » rien de plus que quand nous sommes seuls, en famille. » Sur ce, vous acceptez. Mais quand vous arrivez, vous ne tardez pas à vous apercevoir qu'on n'a pas tenu parole et qu'il y a tout un branle-bas dans la maison.

En ouvrant la porte, des fumets variés flattent votre odorat ; le parquet des corridors est fraîchement ciré, tout y est en ordre ; les vieux habits, les chapeaux, les cannes et les parapluies, encore suspendus aux crochets dans l'après-midi, ont complètement disparu. Pas un coin sombre ; des lampes partout ; c'est une vraie illumination. La cuisinière, les mains noircies, les joues en feu, le béret en arrière, s'agite, se démène comme un diable dans sa cuisine ; tout frit, chante, crépite ou mitonne dans les casseroles.

Sans en avoir l'air, madame n'est pas moins affairée ; elle vous reçoit avec un calme apparent, mais elle a hâte de vous voir passer au salon pour pouvoir vaquer à ses petits préparatifs. Elle sort du buffet de service ses plus beaux verres de cristal, ses plus beaux couverts, sa vaisselle la plus fraîche, et ses mignonnes tasses à café, dont on se garderait bien de se servir en temps ordinaire.

(1) Copeaux. — (2) Sorte d'ocre jaune commun.